BUDGET DE L'EXERCICE 2022

DE LA COMMUNE ET BOURGEOISIE D'ISÉRABLES

<u>Convocation de l'assemblée bourgeoisiale</u>

Les bourgeoises et bourgeois de la Bourgeoisie d'Isérables sont convoqués en assemblée bourgeoisiale,

le jeudi 16 décembre 2021,

à 19h30 à la salle de gymnastique,

avec l'ordre du jour suivant :

1. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2021;*
2. *Présentation du plan financier 2022 – 2025 de la Bourgeoisie d'Isérables ;*
3. *Présentation et adoption des budgets 2022 de la Bourgeoisie d'Isérables ;*
4. *Passerelle sur la ravine des Dzoras afin d'assurer la continuité du Bisse de Saxon :*
    a. *Présentation du projet ;*
    b. *Accord du propriétaire pour la mise à l'enquête publique.*
5. *Divers.*

Conformément aux dispositions légales, le fascicule du budget 2022 peut être consulté durant le délai légal tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture au bureau communal.

L'Administration bourgeoisiale

Le billet de la bourgeoisie

Chères Bourgeoises,
Chers Bourgeois,

Vous êtes convoqués en assemblée bourgeoisiale le jeudi 16 décembre 2021 avec, comme principal objet à l'ordre du jour, l'adoption des budgets proposés pour l'exercice 2022 de la Bourgeoisie d'Isérables. Les chapitres essentiels des budgets de fonctionnement et d'investissements sont rapidement commentés dans les paragraphes qui suivent. Ils vous seront plus précisément présentés lors de notre rencontre du 16 décembre prochain.

CONSIDERATIONS GENERALES

Aperçu du compte de résultats et investissements			Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Compte de résultats					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	CHF	15 965.15	29 100.00	306 200.00
Revenus financiers	+	CHF	38 000.00	38 600.00	371 000.00
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	**22 034.85**	**9 500.00**	**64 800.00**
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	22 034.85	9 500.00	64 800.00
Amortissements planifiés	-	CHF	29 000.00	18 800.00	12 500.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	CHF	-	-	100 000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	CHF	-	-	52 500.00
Réévaluations des prêts du PA	-	CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	-	CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+	CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	**6 965.15**	**9 300.00**	-
Excédent de revenus	=	CHF	-	-	**4 800.00**
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	79 312.50	-	-
Recettes	-	CHF	80 095.30	-	-
Investissements nets	=	CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	**782.80**	-	-
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	22 034.85	9 500.00	64 800.00
Investissements nets	-	CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	782.80	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	-	-	-
Excédent de financement	=	CHF	**22 817.65**	**9 500.00**	**64 800.00**

Le Conseil d'Etat a modifié l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCO) obligeant les municipalités valaisannes à établir leurs états financiers dès le budget 2022 selon les normes comptables MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). Cette décision émane de la Conférence des directeurs cantonaux des finances qui a demandé que le modèle comptable fasse l'objet d'une révision approfondie. Le modèle comptable harmonisé de première génération (MCH1) a donc été révisé en tenant compte des normes comptables internationales du secteur public ainsi que du nouveau modèle comptable de la Confédération.

Toutes les communes valaisannes ont dû faire ce changement pour les budgets 2022. L'introduction du MCH2 a passablement modifié la structure ainsi que la codification du plan comptable. Les neuf dicastères existants sont conservés mais partiellement renommés. Certaines tâches sont transférées d'un dicastère vers un autre ce qui rend la comparaison avec les comptes et budgets précédents peu pertinente. Les principales modifications vous sont indiquées, ci-après, dans les commentaires du budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement 2022 de la bourgeoisie prévoit des charges financières pour CHF 306'200.- ainsi que des produits financiers de CHF 371'000.- laissant apparaître une marge d'autofinancement de CHF 64'800.-. Cette dernière est supérieure à celle enregistrée dans les comptes 2020 (CHF 22'035.-) et également à celle attendue pour l'exercice 2021 (CHF 9'500.-). Cette évolution s'explique par l'ajout des comptes liés à l'exploitation forestière. Suite à l'introduction du MCH2, la gestion forestière doit figurer dans les comptes quand bien même cette dernière est entièrement déléguée à notre association intercommunale « Ecoforêt Nendaz-Isérables ».

Avec un total des amortissements de CHF 12'500.-, une attribution aux fonds et financements spéciaux de CHF 100'000.-, un prélèvement aux fonds et financements spéciaux de CHF 52'500.-, le budget 2022 prévoit un excédent de revenus de CHF 4'800.- Les amortissements sont en baisse de CHF 6'300 suite à des recettes nouvellement comptabilisées sur le projet « Biodiversité Pra Da Dzeu ».

Aucune dépense n'étant prévue, les investissements nets seront à CHF 0.-. L'excédent de financement s'élèvera à CHF 64'800.-.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte de résultats selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		-		-	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 420.15		23 600.00		17 500.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	29 000.00		18 800.00		12 500.00	
34 Charges financières	3 500.00		3 000.00		3 000.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		100 000.00	
36 Charges de transferts	1 045.00		2 500.00		285 700.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		-		-		75 000.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		18 000.00		18 600.00		18 000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		52 500.00
46 Revenus de transferts		20 000.00		20 000.00		278 000.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	**44 965.15**	**38 000.00**	**47 900.00**	**38 600.00**	**418 700.00**	**423 500.00**
Excédent de charges		**6 965.15**		**9 300.00**		-
Excédent de revenus	-		-		**4 800.00**	

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	6 175.15	-	6 500.00	-	2 200.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	35 290.00	38 000.00	38 400.00	38 600.00	413 500.00	423 500.00
9 Finances et impôts	3 500.00	-	3 000.00	-	3 000.00	-
Total des charges et des revenus	**44 965.15**	**38 000.00**	**47 900.00**	**38 600.00**	**418 700.00**	**423 500.00**
Excédent de charges		**6 965.15**		**9 300.00**		-
Excédent de revenus	-		-		**4 800.00**	

- **0 - Administration générale**

Les charges du dicastère « Administration générale » sont en diminution puisque le rabais octroyé sur les ventes de bois aux bourgeois figure désormais sous « Economie publique ».

Le budget des honoraires d'avocats a diminué de CHF 2'000.- par rapport au budget 2021. Le budget des autres postes de l'administration générale a été repris à l'identique.

- **8 - Economie publique**

Agriculture de montagne – Alpage

Les principales charges de fonctionnement comprennent les frais d'entretien des installations, des bâtiments et des chemins des alpages ainsi que les primes d'assurance

des biens de la Bourgeoisie. Les charges budgétées pour 2022 s'élèvent à CHF 15'500.-, en diminution de CHF 4'000.- par rapport au budget 2021.

Les produits sont estimés à CHF 38'000.- et se composent de la location des alpages bourgeoisiaux pour CHF 18'000.- ainsi que de la contribution communale de CHF 20'000.-.

Par mesure de prudence, nous n'avons pas inscrit de revenus supplémentaires en lien avec NVRM SA.

Forêt

Les charges de fonctionnement se composent :

- De cotisation à l'association pour CHF 600.- ;
- Du rabais bourgeois sur les ventes de bois pour CHF 900.- ;
- De coûts liés à la réalisation de mesures sylvicoles (obligation légale de surveillance, gestion et entretien de la forêt) par Ecoforêt ainsi que d'autres entreprises pour CHF 232'000.- ;
- Charges de reprise du compte de gestion forestière pour CHF 52'000.- ;
- Attribution au fonds forestier pour CHF 100'000.-.

Les produits se détaillent comme suit :

- De subventions cantonales d'exploitation forestière octroyées suite à la réalisation des mesures sylvicoles pour CHF 138'000.- ;
- D'une indemnité unique pour la mise sous protection intégrale de la forêt d'Arbin pour CHF 100'000.- ;
- De ventes de bois prévues pour CHF 75'000.- ;
- De l'aide communale à la conservation des forêts pour CHF 20'000.- ;
- Attribution au fonds forestier pour CHF 52'500.-.

9 - Finances et impôts

La charge d'intérêt budgétée sur le compte courant de la Commune municipale s'élève à CHF 3'000.-, inchangée par rapport au budget 2021.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Au vu de la situation de la Bourgeoisie (excédents de charges depuis 2019, prévus pour l'exercice 2020 et 2021), il n'est pas envisagé de réaliser de nouveaux investissements sauf autofinancement intégral de ceux-ci. Cette situation perdurera tant qu'une entente entre la Bourgeoisie et la société NVRM SA n'aura pas été trouvée. L'état des discussions entre la Bourgeoisie et NVRM SA sera abordé lors de notre rencontre du 16 décembre prochain.

Compte des investissements selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	79 312.50		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		80 095.30		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	**79 312.50**	**80 095.30**	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	**782.80**		-		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	79 312.50	80 095.30	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	**79 312.50**	**80 095.30**	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	**782.80**		-		-	

Le projet « Biodiversité Pra Da Dzeu » se terminera en 2022 avec la mise en œuvre des mesures suivantes (intégralement financées) :

- Infrastructures agricoles : protection de la gouille de Pra Da Dzeu, piquets fixes pour barrières légères ;
- Infrastructures hydrauliques : approvisionnement en eau du pâturage.

PLAN FINANCIER 2022 – 2025

Aucun investissement n'étant prévu avant la finalisation d'une nouvelle convention avec NVRM SA, le Conseil Bourgeoisial a renoncé à l'établissement d'un plan financier quadriennal.

CONCLUSION

A l'occasion de notre Assemblée Bourgeoisiale, le projet de construction d'une passerelle permettant de rétablir le cheminement piétonnier le long du bisse de Saxon à l'endroit de la ravine des Dzoras (forêt du Clou) sera présenté. La Bourgeoisie d'Isérables, en tant que propriétaire foncier, aura l'occasion de se prononcer sur l'octroi de son accord pour la procédure de mise à l'enquête publique requise par l'association des Amis du Bisse en vue de l'obtention de l'autorisation de construire de compétence cantonale selon la LIML (Loi sur les Itinéraires de Mobilité de Loisirs).

Les bourgeoises et bourgeois intéressés peuvent consulter les budgets détaillés directement auprès de l'administration communale durant les heures officielles d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, à l'exception du jeudi) ainsi que sur le site internet www.iserables.ch/comptes_budgets.

En vous remerciant par avance de votre confiance et de votre précieuse implication dans la gestion des affaires bourgeoisiales, nous vous invitons, au nom de votre Conseil bourgeoisial, à participer nombreuses et nombreux à notre assemblée bourgeoisiale du budget 2022.

Compte tenu du contexte pandémique (COVID-19), notre rencontre devra se tenir dans le strict respect des mesures sanitaires édictées par les autorités supérieures compétentes. Chacune et chacun est prié de se présenter munis d'un masque de protection et de décliner son identité à l'entrée de nos assises.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer nombreux lors de notre assemblée bourgeoisiale, nous vous adressons, chères Bourgeoises, chers Bourgeois, nos meilleurs sentiments.

Pour la Bourgeoise d'Isérables

Régis Monnet	Cindy Bagnoud
Président	Vice-présidente

Comptes de fonctionnement		Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2021 Revenus
02	**ADMINISTRATION GENERALE**						
022	**ADMINISTRATION GENERALE**						
022.31	**BIENS, SERVICES & MARCH.**						
022.3130.00	Frais brancaires et postaux	400.00		375.35		400.00	
022.3132.00	Frais tenue des comptes et révisions	500.00		500.00		500.00	
022.3132.01	Honoraires d'avocats et frais de litiges	1'000.00		4'176.65		3'000.00	
022.3137.00	Impôts	100.00		78.15		100.00	
022.31	**TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.**	2'000.00		5'130.15		4'000.00	
022.36	**CHARGES DE TRANSFERT**						
022.3636.00	Cotisations aux associations	200.00		200.00		200.00	
022.3637.00	Rabais bourgeois			845.00		2'300.00	
022.36	**TOTAL CHARGES DE TRANSFERT**	200.00		1'045.00		2'500.00	
022	**TOTAL ADMINISTRATION GENERALE**	2'200.00		6'175.15		6'500.00	
02	**TOTAL ADMINISTRATION GENERALE**	2'200.00		6'175.15		6'500.00	

Comptes de fonctionnement		Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2021 Revenus
8	**ECONOMIE PUBLIQUE**						
81	**AGRICULTURE**						
818	**AGRICULTURE DE MONTAGNE**						
818.31	**BIENS, SERVICES & MARCH.**						
818.3132.00	Achat, entretien, matériel	2'500.00				2'500.00	
818.3134.00	Assurances RC	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
818.3134.01	Contrib. Fds du bois					100.00	
818.3140.00	Entretien des chemins	5'000.00				8'000.00	
818.3144.01	Entretien chalets d'alpages	3'000.00		1'290.00		4'000.00	
818.31	**TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.**	15'500.00		6'290.00		19'600.00	
818.33	**AMORTISSEMENTS PLANIFIES**						
818.3300.40	Amortissements planifiés	12'500.00		29'000.00		18'800.00	
818.33	**TOTAL AMORTISSEMENTS PLANIFIES**	12'500.00		29'000.00		18'800.00	
818.42	**CONTRIBUTIONS DE TIERS**						
818.4470.01	Location des alpages		18'000.00		18'000.00		18'600.00
818.42	**TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS**		18'000.00		18'000.00		18'600.00
818.46	**REVENUS DE TRANSFERT**						
818.4632.00	Subvention communale		20'000.00		20'000.00		20'000.00
818.46	**TOTAL REVENUS DE TRANSFERT**		20'000.00		20'000.00		20'000.00
818	**TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE**	28'000.00	38'000.00	35'290.00	38'000.00	38'400.00	38'600.00
81	**TOTAL AGRICULTURE**	28'000.00	38'000.00	35'290.00	38'000.00	38'400.00	38'600.00

Comptes de fonctionnement		Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2021 Revenus
820	**SYLVICULTURE**						
820.35	**ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX**						
820.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserve	100'000.00					
820.35	**TOTAL ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX**	100'000.00					
820.36	**CHARGES DE TRANSFERT**						
820.3612.00	Mesures sylvicoles	232'000.00					
820.3612.01	Déficit mesures sylvicoles	52'000.00					
820.3636.01	Cotisation Association Valais central	600.00					
820.3637.00	Rabais bourgeois	900.00					
820.36	**TOTAL CHARGES DE TRANSFERT**	285'500.00					
820.42	**CONTRIBUTIONS DE TIERS**						
820.4240.00	Ventes de bois		75'000.00				
820.42	**TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS**		75'000.00				
820.45	**PRELEVEMENTS SUR LES FIANCEMENTS SPECIAUX**						
820.4511.00	Prélèvement sur le fonds forestier de réserve		52'500.00				
820.45	**TOTAL PRELEVEMENTS SUR LES FIANCEMENTS SPECIAUX**		52'500.00				
820.46	**REVENUS DE TRANSFERT**						
820.4631.00	Subventions cantonales		238'000.00				

Comptes de fonctionnement		Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2021 Revenus
820.4632.00	Aide communale conservation des forêts		20'000.00				
820.46	**TOTAL REVENUS DE TRANSFERT**		258'000.00				
820	**TOTAL SYLVICULTURE**	385'500.00	385'500.00				
8	**TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE**	413'500.00	423'500.00	35'290.00	38'000.00	38'400.00	38'600.00

Comptes de fonctionnement		Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2020 Revenus	Budget Charges	2021 Revenus
9	**FINANCES ET IMPOTS**						
96	**ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE**						
961	**INTERETS**						
961.34	**INTERETS PASSIFS**						
961.3401.00	Intérêts c/c Commune	3'000.00		3'500.00		3'000.00	
961.34	**TOTAL INTERETS PASSIFS**	3'000.00		3'500.00		3'000.00	
961	**TOTAL INTERETS**	3'000.00		3'500.00		3'000.00	
96	**TOTAL ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE**	3'000.00		3'500.00		3'000.00	
9	**TOTAL FINANCES ET IMPOTS**	3'000.00		3'500.00		3'000.00	
	Total compte de fonctionnement	418'700.00	423'500.00	44'965.15	38'000.00	47'900.00	38'600.00
	Excédent de revenus ou de charges	4'800.00			6'965.15		9'300.00

Comptes d'investissement		Budget Dépenses	2022 Recettes	Comptes Dépenses	2020 Recettes	Budget Dépenses	2021 Recettes
8	**ECONOMIE PUBLIQUE**						
81	**AGRICULTURE**						
818	**AGRICULTURE DE MONTAGNE**						
818.5	**INVESTISSEMENT PROPRE**						
818.5040.04	Biodiversité Pra Da Dzeu			79'312.50			
818.5	**TOTAL INVESTISSEMENT PROPRE**			79'312.50			
818.637	**PARTICIPATIONS DE TIERS**						
818.6370.00	Participation de tiers Pra Da Dzeu				80'095.30		
818.637	**TOTAL PARTICIPATIONS DE TIERS**				80'095.30		
818	**TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE**			79'312.50	80'095.30		
81	**TOTAL AGRICULTURE**			79'312.50	80'095.30		
8	**TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE**			79'312.50	80'095.30		
	Total compte d'investissement			79'312.50	80'095.30		
	Investissements nets			782.80			

Année	2022

Étiquettes de lignes	Solde comptable des investissements précédents	Investissements année en cours	Subventions année en cours	Amortissements année en cours	Amortissements cumulés
Actions Télénendaz	10'000.00			-	10'000.00
Biodiversité Pra Da Dzeu	33'598.20			- 2'800.00	30'798.20
Etables et Châlets	61'300.00			- 4'900.00	56'400.00
Mise en valeur mélèze de Balavaux	13'900.00			- 1'100.00	12'800.00
Place de traite Tracouet	21'900.00			- 1'800.00	20'100.00
PRC Balavaux II	24'100.00			- 1'900.00	22'200.00
Les Larmes du Fou	7'300.00			-	7'300.00
Alpage Tracouet	60'000.00			-	60'000.00
Alpages Balavaux	71'550.00			-	71'550.00
Total général	**303'648.20**			**- 12'500.00**	**291'148.20**